

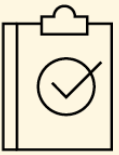
Modifications apportées aux contrats

Nous modifierons les dispositions du contrat et de la brochure explicative énoncées dans le tableau ci-dessous. Il est possible que le texte ci-dessous ne reflète pas exactement le texte de votre régime. À la prochaine modification contractuelle, nous ferons la modification selon les dispositions de votre contrat. Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec votre représentant aux Garanties collectives.

Exemple 1 (si vous avez un contrat long avec la Sun Life qui comprend toutes les garanties)

Libellé actuel des contrats	Nouveau libellé des contrats
<p>Experts médicaux de Teladoc</p> <p>Les services offerts par Experts médicaux de Teladoc ne sont ni assurés ni gérés par la Sun Life.</p> <p>Si le salarié est couvert au titre de la garantie Frais médicaux, le salarié, son conjoint, ses enfants, ses parents et ses beaux-parents ont accès aux services d'Experts médicaux de Teladoc.</p> <p>Le conjoint et les enfants du salarié peuvent bénéficier des services d'Experts médicaux de Teladoc même s'ils ne sont pas couverts au titre de la garantie Frais médicaux du présent régime.</p> <p>Experts médicaux de Teladoc offre une variété de services pouvant être utiles si une personne pense qu'elle est atteinte d'une maladie grave ou si un diagnostic de maladie grave a été établi à son endroit.</p> <p>Responsabilité de la Sun Life à l'égard des services d'Experts médicaux de Teladoc</p> <p>Si une personne reçoit des services, notamment les services d'un médecin ou d'un autre professionnel de la santé, dans le cadre d'une recommandation d'Experts médicaux de Teladoc ou de tout autre service d'Experts médicaux de Teladoc, la personne qui fournit les services est réputée agir non pas au nom de la Sun Life, mais plutôt au nom de la personne qui reçoit les services.</p> <p>La Sun Life ne peut être tenue responsable de ce</p>	<p>Deuxième avis médical Sun Life, par Dialogue</p> <p>Les services Deuxième avis médical Sun Life sont fournis par Dialogue et ne sont ni assurés ni gérés par la Sun Life.</p> <p>Si le salarié est couvert au titre de la garantie Frais médicaux, le salarié, son conjoint, ses enfants, ses parents et ses beaux-parents ont accès aux services Deuxième avis médical Sun Life.</p> <p>Le conjoint et les enfants du salarié peuvent bénéficier des services Deuxième avis médical Sun Life même s'ils ne sont pas couverts au titre de la garantie Frais médicaux du présent régime.</p> <p>Deuxième avis médical Sun Life comprend des services pour trouver un spécialiste médical approprié ou, si une personne a reçu un diagnostic de maladie grave, obtenir l'avis médical d'un deuxième expert.</p> <p>Exclusion de responsabilité</p> <p>Si une personne reçoit des services d'un médecin, d'un spécialiste médical, d'un expert médical ou d'un autre professionnel de la santé (collectivement appelés <i>professionnels de la santé</i>), dans le cadre des services Deuxième avis médical Sun Life, le <i>professionnel de la santé</i> est réputé agir non pas au nom de la Sun Life ou de</p>

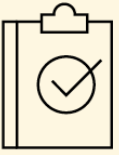
Les garanties collectives sont offerts par la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, membre du groupe Sun Life.



<p>qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ tout service fourni par Experts médicaux de Teladoc. ▪ négligence, erreur ou omission imputable à toute personne, y compris à un médecin ou à un autre professionnel de la santé, qui fournit des services en lien avec une recommandation d'Experts médicaux de Teladoc ou avec tout autre service d'Experts médicaux de Teladoc. <p>Experts médicaux de Teladoc n'est pas un mandataire, un représentant ou un fournisseur de services de la Sun Life. Le fait qu'une personne soit exposée, le cas échéant, à des dommages ou à des coûts associés ou attribuables aux services d'Experts médicaux de Teladoc ne confère à celle-ci aucun droit de recours contre la Sun Life.</p> <p>La Sun Life ne peut garantir la disponibilité des services d'Experts médicaux de Teladoc.</p> <p>Cessation des services d'Experts médicaux de Teladoc</p> <p>La Sun Life peut cesser de donner accès aux services d'Experts médicaux de Teladoc moyennant préavis de 15 jours au titulaire.</p>	<p>Dialogue, mais plutôt au nom de la personne qui reçoit les services.</p> <p>La Sun Life et Dialogue ne peuvent être tenues responsables des négligences, erreurs ou omissions imputables aux <i>professionnels de la santé</i>. De plus, le fait qu'une personne soit exposée, le cas échéant, à des dommages ou à des coûts associés ou attribuables aux services Deuxième avis médical Sun Life ne confère à celle-ci aucun droit de recours contre la Sun Life ou Dialogue.</p> <p>Cessation des services Deuxième avis médical Sun Life</p> <p>La Sun Life peut cesser de donner accès aux services Deuxième avis médical Sun Life moyennant préavis de 15 jours au titulaire.</p>
--	--

Exemple 2 – si vous avez un contrat court (ou contrat abrégé) avec la Sun Life

Libellé actuel des contrats	Nouveau libellé des contrats
<p>Responsabilité de la Sun Life à l'égard des services d'Experts médicaux de Teladoc</p> <p>Si une personne reçoit des services, notamment les services d'un médecin ou d'un autre professionnel de la santé, dans le cadre d'une recommandation d'Experts médicaux de Teladoc ou de tout autre service d'Experts médicaux de Teladoc, la personne qui fournit les services est réputée agir non pas au nom de la Sun Life, mais plutôt au nom de la personne qui reçoit les services.</p> <p>La Sun Life ne peut être tenue responsable de ce</p>	<p>Exclusion de responsabilité</p> <p>Si une personne reçoit des services d'un médecin, d'un spécialiste médical, d'un expert médical ou d'un autre professionnel de la santé (collectivement appelés <i>professionnels de la santé</i>), dans le cadre des services Deuxième avis médical Sun Life, le <i>professionnel de la santé</i> est réputé agir non pas au nom de la Sun Life ou de Dialogue, mais plutôt au nom de la personne qui reçoit les services.</p> <p>La Sun Life et Dialogue ne peuvent être tenues responsables des négligences, erreurs ou</p>



qui suit :

- tout service fourni par Experts médicaux de Teladoc.
- négligence, erreur ou omission imputable à toute personne, y compris à un médecin ou à un autre professionnel de la santé, qui fournit des services en lien avec une recommandation d'Experts médicaux de Teladoc ou avec tout autre service d'Experts médicaux de Teladoc.

Experts médicaux de Teladoc n'est pas un mandataire, un représentant ou un fournisseur de services de la Sun Life. Le fait qu'une personne soit exposée, le cas échéant, à des dommages ou à des coûts associés ou attribuables aux services d'Experts médicaux de Teladoc ne confère à celle-ci aucun droit de recours contre la Sun Life.

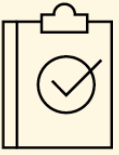
Cessation des services d'Experts médicaux de Teladoc

La Sun Life peut cesser de donner accès aux services d'Experts médicaux de Teladoc moyennant préavis de 15 jours au titulaire.

omissions imputables aux *professionnels de la santé*. De plus, le fait qu'une personne soit exposée, le cas échéant, à des dommages ou à des coûts associés ou attribuables aux services Deuxième avis médical Sun Life ne confère à celle-ci aucun droit de recours contre la Sun Life ou Dialogue.

Cessation des services Deuxième avis médical Sun Life

La Sun Life peut cesser de donner accès aux services Deuxième avis médical Sun Life moyennant préavis de 15 jours au titulaire.



Libellé actuel de la brochure	Nouveau libellé de la brochure
<p>Experts médicaux de Teladoc</p> <p>Les services offerts par Experts médicaux de Teladoc ne sont ni assurés ni gérés par la Sun Life.</p> <p>Si vous êtes couvert, en qualité de salarié, au titre de la garantie Frais médicaux, vous, votre conjoint, vos enfants, vos parents et vos beaux-parents avez accès aux services d'Experts médicaux de Teladoc.</p> <p>Votre conjoint et vos enfants peuvent bénéficier des services d'Experts médicaux de Teladoc même s'ils ne sont pas couverts au titre de la garantie Frais médicaux du présent régime.</p> <p>Experts médicaux de Teladoc offre une variété de services pouvant être utiles si une personne pense qu'elle est atteinte d'une maladie grave ou si un diagnostic de maladie grave a été établi à son endroit. Pour en apprendre davantage sur les services d'Experts médicaux de Teladoc, ou pour utiliser ce service, veuillez appeler Experts médicaux de Teladoc au 1-877-419-2378.</p> <p>Responsabilité de la Sun Life</p> <p>La Sun Life ne peut être tenue responsable des négligences, erreurs ou omissions imputables à toute personne ou à toute organisation qui fournit directement ou indirectement des services avec Experts médicaux de Teladoc.</p> <p>La Sun Life ne peut garantir la disponibilité des services d'Experts médicaux de Teladoc.</p>	<p>Deuxième avis médical Sun Life, par Dialogue*</p> <p>Les services Deuxième avis médical Sun Life sont fournis par Dialogue et ne sont ni assurés ni gérés par la Sun Life.</p> <p>Si vous êtes couvert, en qualité de salarié, au titre de la garantie Frais médicaux, vous, votre conjoint, vos enfants, vos parents et vos beaux-parents avez accès aux services Deuxième avis médical Sun Life.</p> <p>Votre conjoint et vos enfants peuvent bénéficier des services Deuxième avis médical Sun Life même s'ils ne sont pas couverts au titre de la garantie Frais médicaux du présent régime.</p> <p>Deuxième avis médical Sun Life comprend des services pour trouver un spécialiste médical approprié ou, si une personne a reçu un diagnostic de maladie grave, obtenir l'avis médical d'un deuxième expert. Pour en savoir plus, visitez https://luminovc.dialogue.co ou appelez Dialogue au 1-833-286-5614.</p> <p>Exclusion de responsabilité</p> <p>La Sun Life et Dialogue ne peuvent être tenues responsables des négligences, erreurs ou omissions imputables à toute personne ou à toute organisation qui fournit directement ou indirectement les services Deuxième avis médical Sun Life.</p> <p>*Dialogue est une filiale en propriété exclusive de la Sun Life et fonctionne comme une entité autonome.</p>